

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LUGON et l'Île du Carney ;

Vu le Code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêté successifs ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-3 ;

Vu la demande reçue le 04 janvier 2024 de la société EURO TELECOM représentée par M. LEFI Nejeh et située 1 place Eugène Sue – 95720 BOUQUEVAL,

Considérant qu'en raison des travaux de plantation de poteaux, il convient de réglementer la circulation « **Rue Florence Arthaud (RD 138)** » à compter du 01 mars 2024 pour une durée de **90 jours**.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : En raison des travaux de plantation de poteaux, il convient de réglementer la circulation « **Rue Florence Arthaud (RD 138)** » à compter du **01 mars 2024** pour une durée de **90 jours**, travaux effectués par la société EURO TELECOM et située 1 place Eugène Sue - 95720 BOUQUEVAL.

La circulation sera réglementée « **Rue Florence Arthaud** » comme suit :

- La circulation sera alternée par feux tricolores
- La vitesse sera limitée à 50 km/h

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967.

En cas de problème concernant l'emprise de ces travaux, merci de contacter : M. LEFI Nejeh au 06 15 77 70 92.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux devra obligatoirement mettre la route en état en cas de dégradation de celle ci

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de LUGON ET L'ÎLE DU CARNEY par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde (Brigade de Villegouge)
- M. LEFI Nejeh de la société EURO TELECOM

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Lugon, le 11/01/2024

Le Maire,

Michaël CENNI

